



Collège St Régis - St Michel

2, rue Abbé-de-l'Épée

43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr>

contact@college-st-regis.fr

INFORMATIONS POUR LES PARENTS ET LES ELEVES DE TROISIEME

LE DIPLOME NATIONAL DU BREVET 2022

**La Notation finale porte sur 800 points dont
voici la répartition :**

- **400 points sont affectés à l'évaluation du socle commun de compétences à partir du contrôle continu des classes de 5^{ème} - 4^{ème} - 3^{ème} .**

Le socle commun des compétences est composé de 8 champs d'apprentissage et de compétences

Chaque champ d'apprentissage et des compétences compte un maximum de 50 points.

Voici les 8 champs des compétences notées par l'équipe pédagogique pour chaque élève :

- 1) comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit ;
- 2) comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale ;
- 3) comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- 4) comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps ;
- 5) les méthodes et outils pour apprendre ;
- 6) la formation de la personne et du citoyen ;
- 7) les systèmes naturels et les systèmes techniques ;
- 8) les représentations du monde et l'activité humaine.

Chaque champ de compétence est évalué selon une échelle à quatre niveaux :

Niveau 1 : maîtrise insuffisante (M. I.) soit 10 points / 50

Niveau 2 : maîtrise fragile (M. F.) soit 25 points / 50

Niveau 3 : maîtrise satisfaisante (M. S.) soit 40 points / 50

Niveau 4 : très bonne maîtrise. (T. B. M.) soit 50 points / 50

Le positionnement sur cette échelle s'effectue au fil des évaluations menées tout au long du cycle 4 du collège (5^{ème} – 4^{ème} – 3^{ème}) par tous les enseignants.

Le nombre de points attribué à l'élève pour chaque champ de compétence est arrêté lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de la classe de 3^{ème}.

IMPORTANT

Peuvent s'y ajouter les points obtenus pour un enseignement de complément que le candidat a suivi et s'il a atteint (10 points) ou dépassé (20 points) les objectifs d'apprentissage du cycle. L'enseignement de complément est au choix :

langue et culture de l'Antiquité (Latin)

ou langue et culture européenne

● **400 points sont affectés aux épreuves de l'examen obligatoire dont voici la répartition**

LES EPREUVES ECRITES : 300 points

+

L EPREUVE ORALE : 100 points

I- Les épreuves écrites du DNB (300 points)

- 100 points pour l'épreuve écrite de français (3h)
- 100 points pour l'épreuve écrite de Mathématiques (2h)
- 50 points pour l'épreuve d'histoire et géographie et enseignement moral et civique (2h)
- 50 points pour l'épreuve de Sciences (1h) : Deux disciplines de sciences sont choisies entre

Sciences Physiques, S.V.T. et Technologie

II- L' épreuve orale du DNB (100 pts)

100 points sont pour l'épreuve orale portant sur un projet mené par le candidat dans le cadre des parcours éducatifs. Chaque élève devra se positionner et choisir un projet appartenant au :

-Parcours d'Education Artistique et Culturelle

OU

-Parcours Avenir et Orientation

OU

-Parcours Citoyen

OU

-Parcours éducatif Santé

**Le Diplôme National du Brevet est attribué
quand le total des points est supérieur ou égal à
400 points**

Des mentions sont octroyées :

- . « Assez Bien » si le total des points est au
moins égal à 480/800**
- . « Bien » si ce total est au moins égal à
560/800**
- . « Très Bien » si ce total est au moins égal à
640/800**